

## Le Président de l'Université d'Aix-Marseille

Vu le Code de l'éducation,  
Vu le décret n° 2011-1010 du 24 août 2011 portant création de l'université d'Aix-Marseille,  
Vu le décret n° 2012-177 du 6 février 2012 portant dissolution de l'établissement public de coopération scientifique « Aix-Marseille Université »,  
Vu l'arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale,  
Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille adoptés par l'Assemblée Constitutive Provisoire en sa séance du 14 octobre 2011,  
Vu l'avis du conseil scientifique en date du 19 mars 2013 portant approbation de la nomination de M. Claude PEREZ à la Direction de l'ED 354 à compter de la rentrée universitaire 2013/2014,

### ARRÊTE

#### **Article 1 :**

M. Claude PEREZ, Professeur des Universités, est nommé Directeur de l'Ecole Doctorale 354 « Langues, lettres et arts », à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013.

#### **Article 2 :**

Le Directeur Général des Services de l'Université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 31 août 2013

  
**Yvon Berland**  
Président de l'Université d'Aix-Marseille

